



Séance du 23 avril 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Alain Biedermann
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

49 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Thomas Buchanan, Maxime Regidor, Elyazid Moushine, Tetyana Samsonenko, Kirsti de Mestral, Mathieu Félix.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à une majorité des personnes présentes, avec 1 abstention.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2024

M. François Linder a remarqué une erreur à la page 227 et demande de corriger le mot «plage » par « place».

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté à une large majorité avec 7 abstentions, et les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président informe que le Préfet, M. Boris Cuanoud, est venu vérifier la tenue des documents du Conseil le mercredi 17 avril 2024. Ce dernier a relevé la parfaite tenue des différents classeurs et s'est montré particulièrement intéressé par la gestion des documents via l'espace réservé en ligne. Le Président remercie la secrétaire, Mme Véronique Kobler, et sa prédécesseuse, Mme Jacqueline Cretegnny, pour la bonne tenue des documents.

Comme annoncé le mois dernier, un sondage sera envoyé dans les prochaines semaines afin d'évaluer la nouvelle transmission des documents du Conseil.

Finalement, il félicite M. Elyazid Moushine et Mme Diane Bonny qui entament une nouvelle décennie. Un présent est remis à Mme Diane Bonny par l'huissier. Le même présent a été transmis à M. Moushine à son domicile, celui-ci étant absent à la séance de ce soir.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 03/24 – Rapport de gestion et comptes communaux 2023

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal, et présente les différents dicastères. M. le Municipal Laurent Auchlin présente les comptes 2023.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
 - a) Les comptes 2023 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'847'489.00 aux recettes, CHF 50'786'526.00 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de revenus de CHF 60'963.00.
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 55'586'167.35, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'537'192.29.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et lui en donne décharge.
- 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 04/24 – Réfection du chemin des Mûriers

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit d'investissement de CHF 686'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux

- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt et/ou par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un amortissement linéaire sur 30 ans, dès la fin des travaux

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Catherine Milhaud Renaud, Catherine Berger, Christophe Hostettler, Dan Rapin, Jacques Regli. Suppléants : Alexandre Liardet, Maxime Regidor.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel annonce la sortie des aînés, proposant deux options d'activités dans l'invitation : une croisière sur le Doubs avec une participation de 20 francs par personne ou 30 francs par couple, ou un repas à l'Esplanade offert. Chacune des activités peut accueillir jusqu'à 100 personnes, totalisant ainsi 200 places disponibles.

En ce qui concerne l'exposition d'art contemporain, la commission culturelle a reçu 29 candidatures. Avec la participation du président de la commission, M. Yves Meylan, les trois gagnants ont été sélectionnés. Les noms des lauréats seront annoncés le mois prochain. Quant à la date du vernissage, elle reste à confirmer, mais il est probable qu'il aura lieu début juillet.

Elle rappelle la balade sonore du 27 avril et informe qu'il reste quelques places disponibles.

Concernant Barbet le Farfadet, l'activité a bien débuté à Pâques et rencontre déjà un franc succès. Cependant, des améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la réservation obligatoire en ligne, qui peut parfois poser des inconvénients.

Suite à la demande de M. Guy Maurer, elle informe que les adresses internet sont maintenant visibles en-dessous des QR codes.

Concernant Aubonne Bouge du 1er au 31 mai, elle encourage vivement chacun à y participer. Les différentes activités sont gratuites et permettent de découvrir de nouveaux sports.

Finalement, elle informe de la sortie des Anciens Présidents prévue pour le 1er juin et remercie ceux qui n'ont pas encore répondu de le faire auprès de la secrétaire.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00

- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Modernisation contrôle accès Salto : 94% de CHF 470'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 94% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 59% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 46% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 55% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 2% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 1% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 58% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 0% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 0% de CHF 205'000.00

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : CHF 19'807'750.00.

En réponse à M. Maxime Regidor, il annonce que les horaires de la déchetterie seront étendus pendant la saison d'été. À partir du 1er mai, la déchetterie sera ouverte les mercredis de 13h30 à 19h. Grâce à l'accès avec badge, il sera possible de recueillir des statistiques afin de déterminer si cet essai se poursuivra.

La distribution de copeaux et de terreau à la déchetterie rencontre un franc succès, et il encourage tout le monde à continuer à venir se servir.

Une journée de ramassage de déchets a eu lieu avec les écoles le mercredi matin 17 avril, et 160 kg de déchets ont été ramassés.

Il annonce que les travaux aux serres pour la citerne de récupération des eaux de pluie ont débuté.

Il informe que les WC aux Rochettes vont être mis en place pour cet été.

Suite à l'inspection fédérale des pistes Vita, la piste Vita d'Aubonne a été classée parmi les trois plus jolies de Suisse. Il exprime ses remerciements aux services qui ont refait les copeaux cette année et qui assurent la maintenance de la piste.

Finalement, il rappelle la journée Parcs, Jardins et lieux insolites du samedi 4 mai. Les différents lieux seront accessibles à pied, à vélo ou avec le petit train. Des lieux d'exception sont ouverts pour l'occasion. Une inscription est requise pour la visite du Bois des Soules et peut être faite en envoyant un courriel à communication@aubonne.ch. La journée se terminera par un apéritif sous les Halles à partir de 17h. Il encourage vivement chacun à participer à cette journée.

M. le Syndic Yves Charrière communique que les Yéniches sont arrivés la veille dans le secteur de la caserne des pompiers. Leur arrivée était prévue et planifiée. Ils ont accès à l'électricité, à l'eau et aux eaux usées. Leurs toilettes chimiques seront vidées dans un camping équipé à cet effet. Les eaux grises de lavage seront évacuées dans un collecteur à la déchetterie. Il est en contact direct avec le responsable du camp et leur présence est prévue pour 3 semaines.

Il mentionne ensuite que les fenêtres du Cœur du Chêne ont été changées durant les vacances de Pâques. Il reste simplement une instruction à fournir quant à leur utilisation. En ce qui concerne l'éclairage, qui était moins urgent, cela sera réalisé progressivement.

Suite à la question de M. Charles Gabella concernant la décharge terrestre de l'Alliez et l'exploitation éventuelle du gravier avant de combler le trou, il a contacté le service responsable de l'État de Vaud. La réponse obtenue a été vague, mais il trouve l'idée intéressante et prévoit d'en discuter lors des premières réunions avec le comité de pilotage.

M. le Municipal Olivier Gétaz présente le guide solaire opérationnel, un outil précieux pour la planification de projets photovoltaïques en zone vieille ville. Ce travail collaboratif et de longue haleine impliquant plusieurs bureaux, vise à équilibrer les intérêts entre efficacité énergétique et préservation du site. L'objectif est de garantir des projets de qualité répondant aux exigences esthétiques et patrimoniales de la région. Les critères d'évaluation comprennent la qualité de la proposition en termes d'efficacité énergétique et de conformité aux normes, la valeur patrimoniale de l'immeuble, l'impact visuel et l'intégration architecturale. Un guide pratique sera disponible prochainement en ligne pour aider dans toutes les démarches et planifications de projets photovoltaïques.

M. Jacques Regli soulève la question de l'ampleur de cette intégration, se demandant si elle se limite à l'aspect esthétique ou si elle englobe d'autres considérations, telles que la sensibilité du voisinage, par exemple. Il s'interroge sur le nombre potentiel futur de points de contestation.

M. le Municipal Olivier Gétaz lui répond qu'il s'agit principalement de l'esthétisme du bâtiment et de continuité des solutions choisies. M. le Syndic Yves Charrière complète la réponse en informant que les projets photovoltaïques ne sont pas soumis à l'enquête publique. La jurisprudence montre que la loi sur l'énergie a pris le pas sur la conservation du patrimoine. La volonté de la Municipalité est de prendre acte de cette jurisprudence afin d'éviter que de nouveaux projets ne se développent sans contrôle de la part de la Municipalité, et de les encadrer.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Questions, vœux et divers

Mme Florence Widmer remercie le Bureau du Conseil pour la présentation sur écran lors de la nomination de commission.

M. Christian Streit invite tout le monde les 26 et 27 juin 2024 au Domaine Es Bons pour la 9ème journée suisse des Grandes Cultures Bio 2024. Cette manifestation a lieu tous les 2 ans et présente des machines, des techniques et des robots utilisés dans l'agriculture biologique, ainsi que des innovations en matière de culture et d'architecture. Environ 1000 personnes sont attendues chaque jour. Il remercie la Municipalité pour son soutien dans l'organisation de cette manifestation. Le programme complet des journées sera disponible sur le site www.es-bons.ch. Il encourage également chacun à privilégier les transports en commun plutôt que de prendre sa voiture pour se rendre à l'événement.

Mme Anaïs Piguet prend la parole suite à la publication dans la feuille des avis officiels du 19 mars concernant un avis sur le parking de La Vaux - DP172, situé devant le cimetière. Ce dernier indique les signaux suivants : une interdiction de stationner sauf pour les détenteurs de macarons et une dérogation à l'interdiction de parquer à certaines heures. Elle pose alors les questions suivantes à la Municipalité : quels sont les changements effectués ? Qui peut obtenir un macaron ? Et quelle est la politique de stationnement pendant les enterrements ? M. le Syndic Yves Charrière informe que ce parking est libre, à l'exception des places marquées en jaune réservées aux visiteurs du cimetière. Suite au déménagement du bureau technique début avril au chemin de Clamogne, 5 places de parking ont été réservées temporairement pour les collaborateurs et les véhicules communaux. Il précise qu'il ne s'agit pas des places prévues pour les visiteurs du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h38 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 28 mai 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Alain Biedermann

Véronique Kobler

Président

Secrétaire